

L'an deux mille dix, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 20 Décembre à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 06/12/2010.

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- EXPLOITATION FORÊT
- DEMANDES DE SUVENTIONS
- DIVERS
-

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- Mme GUILLOT Annette

Monsieur GAILLARD Éric est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

Indemnités de conseil des percepteurs :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours de Madame Claude DELINCHANT, Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.
- sur l'acceptation de Madame Claude DELINCHANT, Receveur Municipal, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Claude DELINCHANT, receveur municipal.

EXPLOITATION FORÊT :

L'exploitation de menus produits en forêt communale pour l'hiver 2010/2011 est ajournée. D'une part, les secteurs exploitables doivent être définis prochainement par la commission bois et l'ONF sur le terrain, d'autre part, la neige ne favorise pas cette reconnaissance physique.

Les exploitants devront s'engager comme entrepreneurs pour effectuer les travaux en forêt afin d'assumer leur responsabilité de sécurité et d'assurances, la responsabilité de la Commune et des élus ne pouvant être engagée. Une information complète sera donnée dès que possible.

La vente de ces menus produits devant assurer au minimum le coût nécessaire à l'exploitation, l'Assemblée décide, à compter du 01/01/2011, de fixer le prix du stère de menus forestiers à 4,50 € HT.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :
 - ADDOTH (Association Départementale pour le Don d'Organes et de Tissus Humains)
 - AREMIG (Association pour la Recherche et les Etudes dans les Maladies Infantiles Graves)

DIVERS :

- Faire part de Mme Sandrine GEORGIE et de M. FAYS Damien pour la naissance d'Élisa.
- Remerciements de la famille LECLAIR pour les condoléances du Conseil Municipal lors du décès de Mme Jeanne LECLAIR.
- Carte postale de M. et Mme FAYS José en vacances.
- Mme RIBON Jessica évoque le fait qu'il serait judicieux de déplacer le bac à sel durant la période des travaux car la rue est interdite au public. L'aménagement de l'accès sera revu (déplacement des barrières en limite de chantier).
Le bac étant scellé (sécurité), le volume de sel à emporter devant rester raisonnable, le Conseil Municipal hésite à rendre l'accès plus abordable afin de ne pas laisser libre cours au gâchis de cet atout déneigeant mais hautement polluant.
À ce sujet, le Maire évoque le rappel à l'ordre écologique des préfets qui veulent imposer une diminution drastique de l'utilisation du sel pour le déneigement et de privilégier le poussage de la neige par une lame plus écologique.
- M. le Maire évoque donc l'achat d'une lame de déneigement. Le Conseil Municipal est favorable à cet achat et à cette procédure de déblaiement de la neige.
- L'achat ou la location d'un tracteur ou d'un véhicule à été abordé. Les diverses hypothèses sont à analyser, notamment la location de véhicule selon le besoin et le temps d'utilisation (ex en été, les travaux de Juillet/Août).

- Plusieurs conseillers tiennent à faire remarquer et déplorent que les rues ont été largement souillées lors de l'ensilage du Gaec du Louvier et sont restées dans cet état de malpropreté trop longtemps sans souci ni intervention des agriculteurs.
- M. Yung Christian, responsable de la salle prêtée aux jeunes s'inquiète du manque de sérieux de ceux-ci concernant la sécurité (chauffage intense proche d'un fauteuil) et de la propreté des lieux.

Acte est pris pour remédier à cette situation.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 28 mn.